

Face à la saturation des hôpitaux par le flux des patients affectés par la Covid-19

La durée d'hospitalisation réduite à cinq jours



©
Louiza
Ammi/
Libert
é

Les cas prouvés positifs mais asymptomatiques bénéficieront d'un suivi médical en ambulatoire. Seuls les cas les plus graves seront gardés en observation à l'hôpital.

La grave situation sanitaire actuelle induite par le coronavirus semble désarçonner les autorités sanitaires au point d'être contraintes à revoir leur copie quant à la prise en charge de la maladie invisible. En effet, le ministre de la Santé a reconnu, avant-hier, en Conseil des ministres présidé par le président de la République, que la recrudescence spectaculaire et effrénée de la pandémie de Covid-19 a bousculé l'ordre des choses dans les hôpitaux.

Pour faire face à la hausse du flux des patients affectés par le Covid-19, Abderrahmane Benbouzid a expliqué que son département a rectifié la stratégie de suivi et d'hospitalisation. Le ministère de la Santé a mis en application, depuis le 10 juin dernier, une nouvelle organisation ponctuée par la réduction de la durée d'hospitalisation et d'admission des malades dont l'atteinte est modérée.

Le premier responsable du département de la Santé a précisé que la nouvelle stratégie est rythmée par deux phases. La première étape est liée à la réduction de la durée d'hospitalisation des patients à cinq jours seulement, puisque le système adopté au lendemain de l'apparition de l'épidémie de coronavirus prévoyait un confinement de 14 jours des patients testés positifs en milieu hospitalier.

Cette mesure concerne en fait les cas confirmés présentant un tableau clinique léger et modéré. La seconde

phase concerne les cas nécessitant une plus longue hospitalisation en fonction du degré de gravité et de complexité. En revanche, les cas prouvés positifs au Covid-19, mais asymptomatiques, bénéficieront d'un suivi médical en ambulatoire.

Autrement dit, les patients qui ne présentent pas des taux de lésions et d'atteintes élevés seront pris en charge hors hôpital, après leur mise sous traitement spécifique. Abderrahmane Benbouzid rappellera que la nouvelle organisation d'hospitalisation a permis de renforcer les capacités d'accueil des établissements hospitaliers, en ouvrant plus de 3 000 lits supplémentaires, et ce, depuis le début du mois de juin.

L'offre nationale d'hospitalisation est ainsi passée à un total de 13 395 lits. Cette augmentation du nombre de lits va, semble-t-il, atténuer, un tant soit peu, la pression que subissent au quotidien les médecins mobilisés sur le front de lutte contre le coronavirus.

Dans un autre registre, le ministre a indiqué que son département a renforcé les moyens de traitement en mettant à disposition plus d'équipements de dépistage et de protection. Benbouzid a fait état, alors, de l'acquisition en cours de 252 000 tests PCR et de 2 appareils de dépistage par PCR d'une capacité de 2 000 tests par jour chacun.

Il est également prévu l'importation de 20 millions de masques chirurgicaux pour maintenir le stock national et de 200 000 masques pour les personnels de santé travaillant dans des services Covid. Rappelons, au passage, que ces quantités annoncées viennent à point nommé, puisque des personnels soignants de certains hôpitaux de l'intérieur du pays évoquaient depuis une dizaine de jours l'épuisement des stocks des outils de protection.

Le ministère de la Santé a renforcé aussi les médicaments destinés au traitement des patients atteints de coronavirus. Avant de conclure son exposé, le ministre a plaidé pour l'intensification des campagnes de sensibilisation avec un durcissement des sanctions à l'encontre de ceux qui transgressent les mesures barrières de protection contre le virus qui continue de circuler.

Hanafi H.